

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 97, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Bill No 98, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Le Bill No 99, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 6, Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 95, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 70, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues est de nouveau considéré en comité général.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

Le Bill No 100, Loi concernant la *St. Clair Transit Company* est lu la deuxième fois et référé au comité des Bills privés.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Gray, ordonné,—Que la règle 105 soit suspendue afin que le comité des Bills privés prenne en considération sans délai le Bill No 100, Loi concernant la *St. Clair Transit Company*.

Ayant disposé de l'Ordre pour les bills privés et publics;

Le comité général sur le Bill No 70, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues reprend le cours de ses délibérations, lequel est rapporté avec des amendements, considéré tel que rapporté et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 53, Loi modifiant la Loi des grains du Canada est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 9.40 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,

Orateur.